

Paris le 16 juin 2013

COP 2013 - GLOBAL COMPACT IEC TELECOM ID 14156

Madame, Monsieur,

Le Groupe IEC Telecom ID 14156, demeure totalement et entièrement acquis aux éléments fondateurs de GC et aux principes fondamentaux (listés ci-dessous) qui se doivent de régir notre quotidien.

Par la présente, je vous confirme, que nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir au quotidien pour :

- La mise en place d'actions réelles au sein de nos entreprises
- La communication auprès de nos employés, pour qu'ils prennent conscience de cette démarche

Nous confirmons, par ailleurs, par la présente, soutenir en 2013 et 2014 et au-delà, chaque principe dicté ci-dessous en matière de:

DROITS DE L'HOMME

Principe 1: promotion et respect de la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.

- L'homme et la Femme sont au cœur de nos soucis et ils représentent l'actif le plus important de notre Groupe. Je le leur ai encore dit, de vive voix la semaine dernière à Dubai.

Principe 2: nous veillons à ne pas nous rendre complices de violations des droits de l'homme.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Principe 3: respect de la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

- Selon les pays dans lesquels nous officions, le droit de représentation collective existe et dans d'autres non. Nous ne serons jamais contre la représentation collective des salariés ni contre la liberté d'association.

Principe 4: nous voulons contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire.

- Tous nos employés sont recrutés selon les normes du BIT et libres de circulation sans entrave concurrentielle. Nous adoptons les lois du travail de chaque pays dans lesquels nous avons une filiale.

Principe 5: nous voulons contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

- Nous ne recruterons jamais un enfant ou un adulte en dessous de l'âge légal en vigueur en France et cette limite prévaut sur celle des pays qui auraient une réglementation moins stricte et dans lesquels nous avons des entreprises.

Principe 6: nous voulons contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

ENVIRONNEMENT

Principe 7: nous appliquons une approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement.

- Nous avons un tri sélectif au sein de nos entreprises.
- Nos patrons de filiales sont acquis à ce mouvement et montrent quotidiennement l'exemple.

Principe 8: nous voulons prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

- Nous allons arrêter de fournir à nos employés de l'eau conditionnée en bonbonne type (Culligan ou similaire) car le risque de contamination au Bisphénol (dérivé oestrogénique, xenoestrogène, et perturbateur endocrinien, utilisé à l'heure actuelle comme monomère pour la fabrication industrielle de plastiques de type polycarbonate) est trop élevé. Nous fournirons autant que cela se peut, l'eau en bouteilles d'eau en plastique car elles ne contiennent pas de Bisphénol A. le PET, le plastique des bouteilles est un emballage passé au crible par le Code de la Santé Publique et la réglementation alimentaire européenne (Règlement européen CE n° 1935/2004 et l'Article R. 1322-36 du Code de la Santé Publique) (*voir texte complet dans Téléchargement-réglementation alimentaire*) Le PET est un haut polymère ne comportant pas d'additif ; il ne contient ni Bisphénol A ni phtalates. Il fait preuve d'une très grande inertie chimique dans l'eau. Le PET est, par ailleurs, un matériau entièrement recyclable : environ 1 bouteille sur 2 est recyclée. Nous avons conscience par ailleurs que le conditionnement en bouteille plastique n'est pas la panacée mais nous choisissons le tri sélectif pour ces conditionnements.

Principe 9: nous voulons favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

- Nous recommandons de ne pas imprimer nos emails.

[Dégagement de responsabilité /Disclaimer](#)

Pensez à l'environnement avant d'imprimer ce message.
Think of the environment before printing this mail.

- Nous avons réduit à une ligne le DISCLAIMER

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Principe 10: nous agissons contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

- Nous avons écrit un code d'éthique et l'avons publié sur notre site internet. Il peut être téléchargé ici <http://www.iec-telecom.com/?item=page&liste=1&page=19>

En 2013, nous avons acquis 2 entreprises. Une en Afghanistan (SAFA TELECOM kbl) et une au Kazakhstan (OPLUS Telecom).

Nous avons communiqué à chaque employé, notre COP 2012 et communiquerons le COP 2013. Nous leur avons aussi envoyé une copie de notre Code Ethique pour lecture.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, l'expression de notre entière motivation à faire admettre au plus grand nombre, les 10 principes dictés ci-dessus.

Erwan Emilian

CEO